



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 4 décembre 2020  
N°438

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Titres restaurants

Pour soutenir le secteur de la restauration, le Gouvernement prolonge jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 inclus les mesures d'assouplissement des modalités d'utilisation du titre restaurant prises en juin dernier :

- dans les restaurants uniquement, le plafond d'utilisation quotidien des titres restaurants est doublé, passant de 19 € à 38 € ;
- les titres restaurants sont utilisables également les week-end et jours fériés dans les restaurants.

Par ailleurs, pour soutenir les restaurateurs dans la durée, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a annoncé aujourd'hui la prolongation de la durée de validité des titres restaurant 2020 (qui arrive à échéance fin février 2021) jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

D'après les émetteurs de tickets, les tickets épargnés devraient représenter 700 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Compte tenu de la fermeture des restaurants, les titres peuvent également être utilisés pour le *click and collect* ou pour les livraisons.

#### **Contact presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)